

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1855.

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de loi contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1856.

(Voir les Nos 159 et 187, session 1854-1855, les Nos 7 et 27, session 1855-1856  
de la Chambre des Représentants, et le N° 7 du Sénat.)

Présents : MM. le Comte COGHEN, le Baron BETHUNE. D'HOOP, LAOUREUX,  
MAERTENS-PELCKMANS, et ED. COGELS, Président et Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des voies et moyens a été déposé par le prédécesseur de M. le Ministre des Finances actuel, le 28 février.

Il était bien difficile de préjuger alors quel serait, sur les recettes de l'État, l'effet des graves événements qui venaient de se dérouler autour de nous.

Quoique, depuis lors, l'horizon politique soit resté couvert des mêmes nuages, que la crise alimentaire n'ait rien perdu de son intensité; nos ressources financières n'ont pas eu à subir la fâcheuse influence que l'on aurait pu redouter. Loin de là, les recouvrements des dix premiers mois de l'année ont constaté, généralement, sur les prévisions du budget de 1855, des augmentations assez notables, pour que M. le Ministre des Finances actuel ait cru pouvoir proposer à la législature, dans la séance de la Chambre des Représentants du 15 novembre dernier, des modifications en vertu desquelles le chiffre des prévisions primitives pour l'exercice 1856 a pu être augmenté d'une somme de 983,950 fr.

C'est là sans doute un état de choses on ne peut pas plus satisfaisant et sur lequel Votre Commission des Finances s'estime fort heureuse de pouvoir appeler votre attention.

Le Budget des Voies et Moyens a été adopté par la Chambre des Représentants, sans avoir donné lieu à des débats de quelque importance.

Votre Commission des Finances, n'ayant trouvé, de son côté, aucune modification à vous proposer, elle se bornera à vous faire part des observations auxquelles l'examen de quelques articles a donné lieu.

*Impôt foncier.*

La modification au contingent de la contribution foncière proposée d'abord pour une année seulement, prorogée ensuite pour un terme nouveau, est réclamée aujourd'hui pour une troisième fois. Cette prorogation nouvelle est justifiée suffisamment par les circonstances ; c'est ce que votre Commission a reconnu ; mais elle croit devoir insister de nouveau sur l'urgence d'une révision complète du cadastre. Elle ne s'est pas dissimulé les frais auxquels une semblable opération donne toujours lieu ; mais il s'agit ici d'une mesure d'équité ; on ne saurait ajourner indéfiniment une péréquation nouvelle qui doit mettre un terme aux inégalités choquantes qui existent actuellement entre les divers propriétaires du pays, dont quelques-uns payent plus de dix pour cent de leur revenu réel, tandis que d'autres ne payent pas la moitié.

D'ailleurs, les plans parcellaires étant établis, la révision annuelle de ces plans ayant eu lieu régulièrement, la base principale du travail existe ; il semble, dès lors, que la régularisation, quant à la nouvelle répartition de l'impôt, n'entraînerait pas les dépenses considérables que l'on semble redouter.

*Patentes.*

Une modification très-incomplète de la loi des patentes a eu lieu à la fin de 1848. On s'est borné alors à supprimer les patentes de quelques petits contribuables, pour un grand nombre desquels cette suppression était déjà devenue un fait.

On a augmenté au contraire, dans des proportions excessives, la patente à charge des sociétés anonymes.

Une révision plus complète, plus équitable, nous avait été permise dès lors. Le Gouvernement semble s'en occuper aujourd'hui ; votre Commission sera charmée de la voir soumise au plus tôt à la législature.

*Redevances sur les Mines.*

Votre commission a vu avec plaisir l'accroissement progressif de cette source de revenus ; il constate le développement d'une des branches les plus importantes de la richesse nationale.

*Douanes.*

Les recettes de la douane n'ont pas suivi la progression que l'on était en droit d'attendre de notre développement commercial. La suppression des droits perçus antérieurement sur les denrées alimentaires de toute espèce a créé, pour le trésor ; un vide difficile à combler. Cette suppression était commandée, en quelque sorte, par les circonstances, mais elle n'a pas exercé, il faut le dire à regret, sur le prix des diverses denrées, toute l'influence qu'on s'en était promise. Il faut espérer que des circonstances meilleures et la révision douanière qui nous est annoncée, permettront à nos recettes de reprendre un nouveau développement, tout en écartant de notre tarif actuel les complications dont il est hérissé.

*Accises.*

*Eaux-de-rie indigènes.* — Déjà l'année dernière Votre Commission des Fi-

nances vous a signalé un fait qui, au premier coup d'œil, paraît inexplicable : c'est la consommation, malheureusement trop considérable, d'un article frappé d'abord d'un droit de 22 cent. ; la majoration successive de ce droit jusqu'à fr. 1-50, — et cela, en présence d'une progression plus ou moins inverse dans les recettes du trésor.

Cette anomalie apparente ne peut trouver son explication que dans les progrès incessants de nos grandes distilleries, dans leurs moyens de production. Nous avons cru devoir appeler l'attention du Gouvernement sur cet état de choses afin qu'il examine s'il n'y aurait pas à introduire dans la législation actuelle une modification qui, tout en portant quelques entraves à la trop grande consommation d'un liquide perniciose, élèverait les recettes du trésor dans de justes proportions, et ferait entrer dans l'alimentation ordinaire du peuple une partie des céréales consommés aujourd'hui par les distilleries.

#### *Sucre.*

A propos des droits supplémentaires à prélever sur cet article, votre commission a cru pouvoir rappeler le vœu émis par le Sénat, dans son adresse en réponse au discours du Trône. Ce vœu acquiert d'autant plus d'importance que le prix élevé, auquel les sucres ont été poussés, menace la consommation d'une réduction plus ou moins notable.

#### *Timbre.*

Malgré les modifications portées à la loi, le timbre ne produit pas tout ce qu'il devrait produire. C'est sur les lettres de change surtout que la loi est le plus souvent éludée.

Votre Commission a cru devoir recommander au Gouvernement l'étude du système nouveau appliqué dans un pays voisin, recommandé par un fort intéressant mémoire distribué aux membres des deux Chambres, et tendant à faire disparaître des formalités d'autant plus gênantes, que les moyens de communication deviennent peu fréquents et plus rapides.

#### *Poste aux lettres.*

L'accroissement progressif des revenus de la poste est tout à la fois le signe d'un progrès équivalent dans l'activité du commerce et de l'industrie et dans le développement de l'instruction des classes inférieures. Votre Commission verrait avec plaisir une partie de cette augmentation de recettes appliquée à l'amélioration de position des employés inférieurs de la poste, et notamment des facteurs ruraux, dont le service devient chaque jour plus fatigant et plus pénible, et dont les attributions exigent aujourd'hui une probité à l'abri de tout soupçon.

#### *Chemin de fer.*

Les recettes de votre chemin de fer continuent à suivre un développement qui pourra paraître satisfaisant à ceux qui avaient désespéré jusqu'ici des résultats de cette belle entreprise ; mais Votre commission croit ne pas devoir se contenter aussi facilement.

Ce développement est bien peu de chose en comparaison de ce que nous voyons autour de nous, les lignes principales d'un empire voisin présentent des résultats bien supérieurs.

C'est que là on n'ajourne aucune dépense utile et reproductive; c'est qu'on n'y recule devant aucun sacrifice indispensable à une bonne et fructueuse exploitation.

Le chemin de fer Belge, nous devons le dire à regret, ne semble pas placé dans les mêmes conditions. Déjà dès l'année dernière nous avons cru devoir signaler l'insuffisance du matériel. Partout on se plaint de l'absence de wagons pour le transport des marchandises; les locomotives ne paraissent pas avoir la puissance indispensable pour la traction des grands convois. Il résulte de tout cela, dans nos transports, des retards, aussi nuisibles au mouvement de notre commerce qu'aux produits même du *Rail-way* national.

Cette situation tend à devenir d'autant plus grave que nos relations maritimes prennent plus de développement, et que les besoins de l'alimentation publique exigent des moyens de communication plus assurés et plus rapides. L'Allemagne, qui nous offre en ce moment de grandes ressources, verrait, paraît-il, à ses frontières, de grandes quantités de céréales qui n'attendent que le matériel nécessaire à leur transport sur nos marchés. Il y a là tout à la fois une question d'avenir et d'actualité.

Il résulte des rapports faits aux actionnaires des grandes lignes françaises que les dépenses faites pour l'accroissement du matériel ont été récupérées en deux ou trois ans. C'est là un résultat qu'il est bon de ne pas perdre de vue.

Quelques millions dépensés, ou pour mieux dire appliqués de la même manière en Belgique auraient, Votre Commission en a la conviction, des résultats à peu près équivalents et l'État trouverait ainsi, de plus en plus, dans le chemin de fer, tout à la fois une source de revenu direct et un moyen de féconder toutes les sources de la richesse nationale.

#### *Fabrication de monnaies de cuivre.*

Votre Commission se borne à signaler ici à M. le Ministre des Finances le besoin que l'on semble éprouver plus particulièrement dans toutes nos provinces, de pièces de *deux centimes*, que l'on voit disparaître peu à peu de la circulation.

Voilà, Messieurs, les observations auxquelles a donné lieu l'examen des tableaux qui accompagnent le Projet de Loi relatif au Budget des voies et moyens.

Passant à l'examen du Projet de Loi, en lui-même, votre Commission a vu avec une certaine inquiétude, d'abord, le chiffre élevé pétitionné pour la dette flottante; cependant les explications de M. le Ministre des Finances l'ont complètement rassurée et elle a l'honneur de vous proposer, en conséquence, à l'unanimité, l'adoption du Budget, tel qu'il vous est soumis.

ED. COGELS,  
*Président-Rapporteur.*